
Présidence : Monaco

763^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 17 septembre 2014

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 13 heures
Reprise : 15 h 05
Clôture : 15 h 50

2. Président : Ambassadeur C. Giordan

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ : CODE DE CONDUITE

Exposés sur les thèmes suivants :

- « *Droits civils et politiques du personnel des forces armées* », par M. M. G. Link, Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE
- « *La place des femmes au Ministère français de la défense* », par Mme F. Gaudin, haut fonctionnaire à l'égalité des droits

Président, Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (ODIHR.GAL/46/14 OSCE+), M^{me} F. Gaudin (FSC.DEL/147/14 OSCE+) (FSC.DEL/147/14/Add.1 OSCE+) (FSC.DEL/147/14/Add.2 OSCE+) (FSC.DEL/147/14/Add.3 OSCE+), Italie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/151/14), Finlande (annexe 1), Suisse (annexe 2), Coordonnateur du FCS pour le Code de

conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Allemagne), États-Unis d'Amérique, Turquie, Canada, Arménie, Croatie

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Situation en Ukraine et à proximité : Ukraine (FSC.DEL/149/14), Italie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/153/14), États-Unis d'Amérique, Canada, Fédération de Russie, Autriche, Allemagne, Italie-Union européenne (FSC.DEL/152/14), Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Distribution du rapport mensuel sur les activités de mise en œuvre d'importance majeure menées par le Centre de prévention des conflits au cours de la période du 1^{er} au 31 août 2014 (FSC.GAL/99/14 Restr.)* : représentant du Centre de prévention des conflits
- b) *Exposé introductif à l'intention des nouveaux délégués auprès du FCS, prévu le 29 septembre 2014* : représentant du Centre de prévention des conflits
- c) *Questions de protocole* : représentant du Centre de prévention des conflits
- d) *Visite de contact au titre du Document de Vienne 2011, prévue du 21 au 23 octobre 2014* : Irlande
- e) *Distribution du projet d'ordre du jour annoté pour la réunion d'évaluation de l'application des engagements concernant les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles (FSC.GAL/104/14 OSCE+), prévue les 23 et 24 septembre 2014* : Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 1^{er} octobre 2014 à 10 heures, Neuer Saal



763^e séance plénière
Journal n° 769 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FINLANDE

Monsieur le Président,

En complément de la déclaration de l'UE, je souhaiterais faire quelques observations au nom de mon pays.

Tout d'abord, je souhaiterais m'associer aux remerciements adressés à Mme Françoise Gaudin et à M. Michael Georg Link pour leurs intéressantes déclarations. Nous tenons également à remercier la Présidence monégasque du FCS d'avoir inscrit les questions de droits de l'homme et d'égalité des sexes à l'ordre du jour.

Comme cela a été mentionné, les débats sur l'égalité des sexes que nous avons tenus au sein du FCS sont particulièrement opportuns, car nous célébrons cette année le dixième anniversaire du Plan d'action de l'OSCE pour la promotion de l'égalité entre les sexes, dans lequel il est souligné combien il importe d'appliquer la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité et les résolutions connexes. Il est désormais grand temps d'intensifier nos efforts pour adopter un plan d'action sur les femmes, la paix et la sécurité à l'échelle de l'OSCE, lancé par l'Autriche, la Finlande, la Turquie et le Kazakhstan. Comme ses partenaires, la Finlande est convaincue que la résolution 1325 doit être appliquée dans sa totalité et de manière globale. En tant qu'organisation régionale de sécurité, l'OSCE a un rôle majeur à jouer à cet égard. Je tiens à remercier les présidents en exercice actuel et entrant d'avoir souligné cette question importante dans leurs conclusions lors de la Conférence sur l'égalité entre les sexes.

Le FCS a un rôle important à jouer dans les efforts consentis pour renforcer l'application de la résolution 1325 au sein de l'OSCE. Outre les rapports volontaires sur l'application de cette résolution dans le contexte du Code de conduite, nous considérons utile de discuter des informations communiquées, dans l'optique d'en tirer des enseignements et d'éventuelles bonnes pratiques aux fins de l'application nationale. À cet égard, nous remercions M^{me} Gaudin de nous avoir informés des mesures prises par le Ministère français de la défense pour appliquer la résolution et encourageons d'autres États participants à en faire autant.

Enfin, je tiens à remercier M. Link pour son engagement en faveur des questions d'égalité des sexes, y compris de l'application de la résolution. La Finlande appuie

fermement les travaux du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme en la matière, par exemple son programme sur les droits de l'homme, l'égalité des sexes et la sécurité. Nous souhaitons encourager le Bureau à poursuivre ses efforts visant à intégrer davantage l'égalité des sexes dans tous les aspects de ses importants travaux.

Je vous remercie.



763^e séance plénière

Journal n° 769 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SUISSE

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur Link, Madame Gaudin,
Excellences et collègues,

La délégation suisse s'associe aux chaleureux messages de bienvenue au Dialogue de sécurité tenu ce jour adressés à M. Michael Georg Link, Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE, et à M^{me} Françoise Gaudin, haut fonctionnaire à l'égalité des droits, et félicite la Présidence monégasque du FCS d'avoir choisi ces thèmes des plus pertinents, à savoir, les droits civils et politiques du personnel des forces armées et la place des femmes au sein du Ministère français de la défense.

Cette année, le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité célèbre ses 20 ans de mise en œuvre fructueuse et le Plan d'action de l'OSCE pour la promotion de l'égalité entre les sexes fête ses 10 ans d'existence en tant que base importante d'amélioration dans ce domaine.

La protection des droits civils et politiques du personnel des forces armées, ainsi que le respect de l'égalité des droits, font partie, dans le contexte des droits fondamentaux de chaque individu, des objectifs clés du Code de conduite. Les droits du personnel des forces armées doivent, bien entendu, être compris et définis en tenant dûment compte des préoccupations légitimes de sécurité des États.

La place des femmes dans nos institutions demeure effectivement un sujet pertinent. Les femmes représentent 50 % de notre société. Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir avant de parvenir à l'égalité des droits. La présentation de bons exemples, comme celui que nous avons eu le privilège d'entendre ce matin, contribue à enrichir le débat et nous permet d'échanger des données d'expérience. La Suisse est prête à contribuer de manière constructive à ce débat.

Le BIDDH a toujours été et continue d'être l'un des importants contributeurs à une meilleure application et diffusion du Code de conduite dans l'espace de l'OSCE et parmi nos partenaires pour la coopération. En tant que fervent promoteur du Code de conduite, la Suisse souhaite remercier le BIDDH pour cet effort substantiel et très important.

La promotion du Code de conduite et de ses dispositions représente, dans le contexte de la gouvernance du secteur de la sécurité, une partie importante des priorités de la Présidence suisse de l'OSCE de 2014. La Suisse remercie donc à nouveau le Président du FCS d'avoir choisi ce thème pour le Dialogue de sécurité tenu ce jour.

Je vous remercie de votre attention.

Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.